



STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES ET AU MANAGEMENT TOXIQUE QUI VISE MAJORITAIREMENT LES FEMMES

Les violences sexistes et sexuelles ne relèvent pas de faits divers. Elles traduisent un système d'inégalités et de domination qui s'exerce aussi dans le monde du travail. Elles touchent toutes les femmes, quel que soit leur métier, leur âge, leur statut ou leur niveau de responsabilité.

Les violences sexistes et sexuelles sont un fléau social, et pas des cas isolés :

- 9 % des viols ou tentatives de viols ont lieu au travail,
- 30 % des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail
- 70 % de ces victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur
- Les femmes sont également le plus souvent la cible de harcèlement de la part de managers toxiques

Pour celles qui parlent, c'est souvent la double peine : 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement, et c'est la victime qui subit le châtiement

S'attaquer à ces violences, c'est défendre la dignité au travail, le droit à la sécurité et à l'égalité. C'est un combat syndical à part entière.

En chiffres

- 30 % des salariées en France ont déjà subi du harcèlement ou des agressions sexuelles sur leur lieu de travail ;
- 9 % ont eu un rapport sexuel « forcé » ou « non désiré » avec une personne de leur milieu professionnel ;
- 10 viols ou tentatives de viol ont lieu chaque jour en France sur un lieu de travail.

Dans le pays de Châteaubriant, de plus en plus de femmes se confient à l'Union Locale CGT sur leur situation de harcèlement sexuel ou de victimes d'un management toxique comme dans des entreprises de la métallurgie, mais aussi de l'agroalimentaire, de la grande distribution ou du matériel de santé.

Force est de constater que dans la plupart des situations, la victime n'est pas entendue, la mutation de la victime étant la seule solution envisagée par l'employeur. La démission après souvent de longs arrêts de travail devient l'échappatoire pour les victimes afin de se protéger.

✓ **Victimes de violences sexistes et sexuelles : quels sont vos droits ?**

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses employé-es... y compris en matière de violences sexistes et sexuelles ! Dans le privé comme dans le public, les textes sont très clairs : il doit prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel, d'y mettre un terme et de les sanctionner.

✓ **Je suis victime ou témoin de violence, comment je fais ?**

Dites-vous bien que ce n'est pas lié à vous, c'est malheureusement le lot de beaucoup de femmes. Les violences sexistes et sexuelles concernent toutes les femmes au travail comme dans la vie, qu'elles soient cadres ou ouvrières, jeunes ou pas, pauvres ou riches...

✓ **Surtout, ne restez pas seul-e. Contactez votre syndicat ou l'Union Locale CGT.**

Ensemble, vous établirez la meilleure stratégie pour faire cesser les violences, mettre l'employeur devant ses responsabilités, obtenir protection et réparation et que l'auteur-e soit sanctionné. Toutes les actions menées seront faites avec votre accord.

✓ **Pour prévenir les violences et y mettre fin, on la joue collectif !**

Dans ce cadre, l'Union Locale CGT de Châteaubriant appelle les salarié.e.s à participer aux différentes actions mises en place par le DOFF lors du week end du 21 au 23 Novembre (programme sur la page Facebook du DOFF) et de participer au rassemblement :

**Le Mardi 25 Novembre à 18 heures
devant le Marché Couvert à Châteaubriant**